

DA 262 – 12.11

Délibération du Conseil municipal de Vernier du 15 novembre 2012

relative à un

CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LA CRÉATION D'UNE MAISON DE QUARTIER PAR LA RÉHABILITATION DE LA MAISON SE SITUANT AU CHEMIN MOUILLE-GALAND 21

Vu l'article 30, lettre m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la nécessité de réaliser une étude pour la création d'une Maison de quartier à Vernier-Village;

vu l'exposé des motifs ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal, par 23 OUI et 1 abstention,

décide

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 160'000.-- destiné à l'étude pour la réhabilitation de la maison sise chemin Mouille-Galand 21 afin d'y réaliser une maison de quartier ;
- 2 de comptabiliser la dépense nette de CHF 160'000.-- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Vernier, dans le patrimoine administratif ;
- 3 d'amortir la dépense nette de CHF 160'000.-- au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le no 35.331 de 2014 à 2018.